

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 640

présenté par
M. Sirugue
-----**ARTICLE 9**

Compléter la première phrase de l'alinéa 30 par les mots :

« dans les conditions prévues à ces articles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.